



## Question concernant le comportement béliqueux d'un héritier

-----  
Par roger c

Bonsoir ;

Je ne sait pas par où commencer alors désolé si c'est décousu

Ma famille jusqu'à peu se composait de moi, ma soeur et ma mère

Ma soeur à fais des coup de trafalgar à ma mère, elles ont donc finis par ne plus être en contacte, et ensuite ma soeur a disparus

Ma mère est décédé en octobre, j'ai alors pris sur moi afin de prévenir ma soeur du décès après avoir mener l'enquête afin de la retrouver

Au lieu d'être triste elle a parler de fric de fric de fric donc je lui ai exprimé mon souhait de ne plus être en contacte avec elle et elle a réponsus par des messages d'insultes

Depuis ce jour elle enchaîne les diffamations à mon égard et j'aimerais savoir si son comportement est légale, voilà une petite liste ;

-Prétend que j'ai abandonner ma mère sur sa fin de vie, ce qui est faux, elle tiendrais cette informations d'un médecin présent dans l'un des nombreux services palliatifs qu'à fréquenter ma mère sur sa fin de vie, c'est à dire des services sans médecins présent 99% du temps.

-Prétend que j'ai refuser de vive voix de prendre ma mère à la maison sur sa fin de vie alors que ma mère demandais à aller chez son conjoint et non chez nous, conjoint qui a du refusé pour des raisons pros, moi j'ai tenter de me renseigner sur comment faire afin d'accueillir quelqu'un en fin de vie mais quand je demandais au médecin présent ce jour là comment faire car je ne pouvais pas rester h24 auprès de ma mère, elle me répondais en faisant les gros yeux avec 0 solutions.

-Prétend que j'ai dégrader la maison dans laquelle je vis actuellement ( appartenant à ma mère ), sur la base du témoignage d'un témoin ainsi que des photos qu'elle a reçu des agences immobilière, sauf que le témoin est l'ex conjoint de ma mère, et il n'as jamais dis que j'avais dégrader la maison, il a dit que le jour ou il est passé c'est à dire celui de la crémation il y avais des poubelles et de la poussière

En attendant la toiture à été refaite, nouvelle chaudière, nouvelle cuisine, nouveau sol etc ... la maison n'est en rien dégrader et elle n'y a jamais mis les pieds donc est incapable de percevoir une dégradation, puis elle affirme que ça a été fait afin de faire baisser la valeur de la maison, ce qui est faux, d'ailleurs la maison a fais 30% de plus value en 7ans.

-Prétend que j'ai menacer/intimider la dame qui avais les clés d'un des biens immobiliers alors que j'avais simplement eu la courtoisie de prévenir cette personne que ma soeur pourrais lui causer du tord si elle apprenais qu'elle étais en possession des clés

Que puis-je faire, si cela existe, afin de me protéger de toutes ces diffamations?

Est-ce que j'ai les moyens juridique de me prémunir de tous ces mensonges

Je précise que je refuse de me justifier en directe face à ses accusations, cette personne ne représentant plus rien à mes yeux.

J'aimerais autre chose que de lui dire ses 4 vérités durant une visioconférence inter-notaires

Merci d'avance :(

-----

Par TUT03

Bonjour

vous n'êtes pas obligée de rester en contact avec votre sœur, cependant le notaire n'est pas un conciliateur ou un médiateur, vous devez vous entendre avec elle pour la succession

Y a-t-il divergence à ce sujet ?

à qui et comment propage-t-elle ces diffamations/accusations ?

vous pouvez soit l'ignorer, on peut penser qu'elle s'arrêtera d'elle-même voyant ces actions sans effet sur vous

soit engager un avocat qui vous représentera durant toute cette période, prendra les mesures qui lui semblent appropriées face à votre sœur et vous représentera lors de l'inventaire de succession, de la signature des actes ou engagera une procédure de sortie d'indivision judiciaire etc...

-----

Par roger c

J'ai sans doute oublié des détails, excusez moi

Il y a actuellement 2 notaires

le miens, et celui de ma sœur

Les diffamations se sont faites durant une visioconférence aujourd'hui nous réunissant ma sœur et moi ainsi que nos notaires

A partir de maintenant il semblerait en effet que les notaires aient simplement à discuter entre eux sans que j'ai besoin de parler avec ma sœur, mais j'aimerais quand même savoir si j'ai les moyens légaux de lui faire payer ses mensonges

Elle est malade, que je réagisse ou non elle continuera à foutre le boxon.

Un avocat est-il payant dans ce genre de cas? je n'ai pas des milliers d'euros de libre..

-----

Par TUT03

vous rétablissez votre vérité auprès de votre notaire et vous passez à autre chose sinon vous vous engagez dans une longue procédure qui vous obligera à remuer de nombreux conflits, est-ce ce que vous voulez ?

êtes-vous certaine que le partage soit parfaitement accepté de part et d'autre ? N'a-t-elle pas demandé une compensation pour la fait que vous occupiez la maison de votre mère ? et vous pour les travaux ?

par qui ont-ils été payés ? votre mère ? vous ? votre mère était-elle vulnérable ou parfaitement consciente de ses choix et décisions ?

-----

Par jodelariege

bonsoir

si les notaires discutent entre eux pour la succession c'est très bien ;ils n'ont pas à devenir conciliateur pour deux sœurs qui se chamaillent (surtout qu'ils l'ont déjà vécu...):l'une va dire : " ma sœur A est comme ci et comme ça " et l'autre sœur B va dire : "c'est faux c'est celle qui le dit qui y est..."

pour les notaires cela ressemble à du crépage de chignon ,pardon pour l'expression

vérifiez surtout que vos droits dans la succession sont bien respectés ,ignorez les provocations de votre sœur et votre envie de vous venger :c'est sans fin et non constructif

faites en sorte que la succession se passe bien puis coupez les ponts avec votre sœur

-----

Par roger c

Tuto : j'ai déjà rétabli la vérité auprès de mon notaire, avec preuve à l'appui

Je ne veut aucune procédure supplémentaire avec ma soeur, au contraire, le plus vite elle sors de ma vie, le mieux pour l'instant nous ne savons pas si le partage est accepter nous avons encore 2 inventaires à faire elle a demander une compensation que j'ai accepter de payer

les travaux dans la maison ont été réalisé par ma mère à ses frais

j'ai engager moi même de la rénovation de peinture ainsi qu'une femme de ménage cette semaine , mais ça a été fait après que les photos aient été prises par les agences, mais j'en avais déjà parler à mon notaire il y a deux semaines, en expliquant que ça serait à MES frais.

Je ne pense pas être béliqueux.

Jode : Je ne dis rien sur ma soeur, elle est la seule à calomnier et diffamer, moi je me contente d'amener les papiers que le notaire demande et de faire les démarches, rien d'autre, je suis stoïque, mais j'en ai vraiment plein le dos de son comportement

vous me donnez des conseils comportementaux, je n'en ai pas besoin, avec tout mon respect, ma question porte sur les recours possible à ma disposition afin qu'elle la ferme.

-----  
Par jodelariege

vous me donnez des conseils comportementaux, je n'en ai pas besoin, avec tout mon respect, ma question porte sur les recours possible à ma disposition afin qu'elle la ferme."  
il y a peu de recours à moins d'aller au tribunal

il vous reste donc de déposer plainte pour diffamation

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079>

-----  
Par roger c

Merci Jode :)

Je vous souhaite une agréable fin de soirée, prenez soin de vous.

-----  
Par jodelariege

avec plaisir . bonne soirée à vous aussi

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Roger,

Pour l'instant, à part essayer de vous blesser moralement, les racontars de votre soeur ont très peu d'importance. Les notaires discutent entre eux, ils ne s'occuperont que du factuel. A un moment, ils vous proposeront un partage, et il sera mieux que les deux héritiers acceptent, même si, de votre côté de petites concessions ne seront pas inutiles pour calmer la soeur excitée. Mais juste 'petites' et justifiées, n'est-ce pas.  
Une fois le partage accepté et réalisé, aucun contact ne sera plus nécessaire, vous serez donc tranquille.

Vous 'venger' de la stupidité de votre soeur, pour des accusations sans conséquence, ne pourra pas se faire sans un procès. Cela pourra durer des années, et sans avocat, vous aurez du mal. Disons, sur le principe, que vous seriez sensé répondre à chaque accusation, même la plus idiote.  
Or, la personne qui a des problèmes, c'est votre soeur. Il n'y a donc aucune raison logique pour que vous entriez dans son 'jeu'. Cela n'a rien à voir avec la morale. C'est de la pure logique.